

Communauté de communes

« Val de Boutonne »

32 avenue de Poitiers 79170 BRIOUX SUR BOUTONNE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2016

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mille seize, le 5 avril à 20 heures, les délégués des communes adhérentes à la Communauté de Communes « Val de Boutonne » dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire au siège de la Communauté de communes Val de Boutonne 32 avenue de Poitiers 79170 Brioux sur Boutonne sous la présidence de Bernard GILLIER.

Date de convocation → 21 mars 2016 Date d'affichage → 22 mars 2016
Titulaires en exercice → 26
Titulaires présents → 22 Excusés → 4 Absents → 0
Suppléants présents → 5 Excusés → 5 Absents → 5
Nombre de votants → 24 Pouvoir → 2

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Michel GROLLEAU
Séance levée à 23h15

COMMUNES	TITULAIRES			SUPPLEANTS				
	DELEGUES	P	Ex	Abs	DELEGUES	P	Ex	Abs
ASNIERES EN POITOU	BARREAU Michel		X		PAILLAUD Raymond			X
BRIEUIL SUR CHIZE	PICARD Marylène	X			GUERINEAU François			X
BRIOUX / BOUTONNE	HAYE Jean-Marie	X						
	PAGENEAU Liliane		X					
	LEVEQUE Alain		X					
	ANTELME Marie-Odile	X						
CHERIGNE	GABOREAU Bernard	X			MOREAU Olivier			X
CHIZE	BARRE Daniel	X						
	MOUNOURY Didier	X						
ENSIGNE	BELAUD Bernard	X			POMMIER Jean-Marie			X
LES FOSSES	JUN Hubert	X			DENOEL Bertrand		X	
JUILLE	JOUANNET Paul	X			BOUTIN Jacqueline		X	
LUCHE SUR BRIOUX	RICHARD Yoann	X			COUTANT Christian			X
LUSSERAY	DURGAND François	X			CATHELINEAU Frédéric		X	
PAIZAY LE CHAPT	BERTON Jacques	X			LEPINOUX Marie-Claude	X		
PERIGNE	GROLLEAU Jean-Michel	X						
	MIGAUD Magali	X						
	DUBREUIL Wilfrid		X					
SECONDIGNE / BELLE	BERNARDIN Jocelyne	X						
	LEMELE Christian	X						
SELIGNE	DUPIN Jacques	X			BERTHON Marie-France		X	
VERNOUX / BOUTONNE	LONGEAU Daniel	X			MARTIN François		X	
LE VERT	MOULIN Philippe	X			BAUDRY Nicole	X		
VILLEFOLLET	NIVELLE Jean-Pierre	X			GUIBET Mireille	X		
VILLIERS EN BOIS	HUCTEAU Patrice	X			MALVAUD Gérard	X		
VILLIERS SUR CHIZE	GILLIER Bernard	X			VINCENT Sylviane	X		

Monsieur le Président ouvre la séance à 20h07.

Monsieur Jean-Michel GROLLEAU a été désigné comme secrétaire de séance.

Mme PAGENEAU Liliane, excusée, a donné pouvoir à Monsieur HAYE Jean-Marie.
M. LEVEQUE Alain, excusé, a donné pouvoir à Madame BERNARDIN Jocelyne.

Préambule :

Présentation de l'étude « Impact fiscal » par la société Stratorial Finances.

DEL 2016 – 4.1 - Création/suppression de postes – Agent social à temps non-complet

Service Ressources Humaines

Rapporteur : Monsieur le Président, Monsieur Bernard GILLIER.

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Vu le décret n° 92-849 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,

Vu le décret n°87-1108 du 30 décembre 1987 fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

Vu la délibération n°2015.12.16-86, en date du 16 décembre 2016 relative à la création de postes d'agent social de 1^{ère} classe à temps non complet,

Considérant la session de recrutement du 10 février 2016,

Il convient de supprimer, le poste d'agent social de 1^{ère} classe, à temps non complet, de 10/35 heures hebdomadaires, à l'échelon 1, soit indice brut 342/indice majoré 323.

En parallèle, il convient de créer un poste d'agent social de 2^{ème} classe, à temps non complet, de 25/35 heures hebdomadaires, à l'échelon 1, soit indice brut 340/indice majoré 321 afin de titulariser l'agent.

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte la suppression d'un poste d'agent social de 1^{ère} classe 10/35, échelon 1, IB 342/IM 323
- Accepte la création d'un poste d'agent social de 2^{ème} classe, 25/35, échelon 1, IB 340/IM 321
- Charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente décision,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires,

Etant précisé que les crédits seront inscrits au budget 2016.

DEL 2016 – 5.3 – Création de la CLECT et désignation de ses membres

Service Financier

Rapporteur : Monsieur le Président, Monsieur Bernard GILLIER.

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Considérant l'obligation de mettre en place une Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLETC) dont la mission est :

- l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée et correspondant aux compétences dévolues à la communauté de communes de Val de Boutonne,
- d'intervenir lors de tout transfert de charges ultérieur,
- de définir les modalités de transfert patrimoniales et financières afin de réajuster les attributions de compensation,
- et d'établir une liste du patrimoine intercommunal.

Considérant que la CLECT doit être composée obligatoirement d'un représentant de chaque commune de la Communauté de Communes afin de garantir la représentation de chaque commune membre.

L'élu nommé peut être un conseiller municipal ou un conseiller communautaire.

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte l'instauration d'une CLECT,
- Désigne un élu titulaire et un élu suppléant par commune :

Communes	Titulaires	Suppléants
Asnières en Poitou	BARREAU Michel	PAILLAUD Raymond
Breuil sur Chizé	PICARD Marylène	GUERINEAU François
Brioux sur Boutonne	HAYE Jean-Marie	ANTELME Marie-Odile
Cherigné	GABOREAU Bernard	MOREAU Olivier
Chizé	BLONDIO Dany	BARRE Daniel
Ensigné	BELAUD Bernard	POMMIER Jean-Marie
Les Fosses	JUIN Hubert	DENOEL Bertrand
Juillé	JOUANNET Paul	BOUTIN Jacqueline
Luché	RICHARD Yoann	COUTANT Christian
Lusseray	DURGAND François	CATHELINEAU Frédéric
Paizay le Chapt	BERTON Jacques	LEPINOUX Marie-Claude
Périgné	GROLLEAU Jean-Michel	MIGAUD Magali
Secondigné sur Belle	BERNARDIN Jocelyne	CHARLES Jacqueline
Séigné	DUPIN Jacques	BERTHON Marie-France
Vernoux sur Boutonne	MARTIN François	LONGEAU Daniel
Le Vert	MOULIN Philippe	BAUDRY Nicole
Villefollet	NIVELLE Jean-Pierre	GUIBET Mireille
Villiers en Bois	HUCTEAU Patrice	MALVAUD Gérard
Villiers sur Chizé	VINCENT Sylviane	PAILLAUD

- Charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

DEL 2016 – 7.2 – Vote des taux de fiscalité 2016

Service Financier

Rapporteur : Monsieur le Président, Monsieur Bernard GILLIER.

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

En 2015, le conseil communautaire a voté à l'unanimité les taux suivants :

- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 24,01 %
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : 14,47 %
- Taxe d'habitation (TH) : 11,58 %
- Taxe Foncière sur le bâti (TFB) : 1,55 %
- Taxe Foncière sur le non bâti (TFNB) : 8,38 %

Comme suite à l'étude sur l'impact fiscal lors de la fusion effectuée par la société « Stratorial Finances » et la réunion d'information en date du 31 mars 2016 auprès des maires, délégués communautaires, Monsieur le Président propose à l'assemblée, pour l'année 2016, de modifier les taux d'imposition par rapport à 2015 comme suit :

- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 24,01 %
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : 14,47 %
- Taxe d'habitation (TH) : 15,06 %
- Taxe Foncière sur le bâti (TFB) : 6,06 %
- Taxe Foncière sur le non bâti (TFNB) : 10,90 %

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après avoir procédé au vote à **21 votants pour**, 1 votant contre et 2 abstentions :

- Charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente décision,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires.

DEL 2016 – 7.1 – Adoption des comptes de gestion – année 2015

Service Financier

Rapporteur : Monsieur le Président, Monsieur Bernard GILLIER.

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente au conseil communautaire les comptes de gestion 2015 dressés par Monsieur David CONORT, receveur communautaire pour :

- Le budget principal Communauté de communes,
- Le budget annexe Multiservices,
- Le budget annexe ZAE La Mine d'Or,
- Le budget annexe Ateliers relais,
- Le budget annexe Aide à domicile.

Monsieur le Président indique que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte l'ensemble des comptes de gestion pour l'année 2015,
- Charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente décision.

DEL 2016 – 7.1 – Adoption du compte administratif : Budget Communauté de communes – année 2015

Service Financier

Rapporteur : Monsieur le Doyen d'âge, Monsieur Hubert JUIN.

Monsieur le Doyen d'âge donne lecture du rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 25 mars 2015 visée en Préfecture le 27 mars 2015 approuvant le budget primitif de l'année 2015,

Considérant que le conseil communautaire doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président de la communauté de communes,

Considérant que pour se faire le Président doit quitter la séance et être remplacé par le doyen d'âge de l'assemblée,

Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution des écritures avec le compte administratif,

Monsieur le doyen d'âge présente le compte administratif de l'exercice 2015. Les résultats peuvent être résumés ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes (1)	3 036 865.48 €	1 945 161.58 €
Dépenses (2)	2 714 775.88 €	644 814.84 €
Résultats de l'exercice (3 =1-2)	322 089.60 €	1 300 346.74 €
Résultats antérieurs reportés (4)*	797 676.88 €	- 945 491.01 €
Résultats cumulés (5=3+4)	1 119 766.48 €	354 855.73 €

* Le résultat antérieur reporté au compte administratif 2015 du budget principal de la Communauté de commune se décompose comme suit :

→ 781 385.31 € d'excédent reporté de l'exercice 2014 du budget principal

→ 16 291.57 € d'excédent reporté de l'exercice 2014 du budget annexe SPANC clôturé au 31/12/2014.

Monsieur le doyen d'âge demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce compte administratif.

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur le doyen d'âge et en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte le compte administratif du budget principal Communauté de communes 2015,
- Charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente décision,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires.

DEL 2016 – 7.1 – Adoption du compte administratif – Budget annexe Multiservices – 2015

Service Financier

Rapporteur : Monsieur le doyen d'âge, Monsieur Hubert JUIIN.

Monsieur le doyen d'âge donne lecture du rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5211-1 et suivants,
Vu la délibération du 25 mars 2015 visée en Préfecture le 27 mars 2015 approuvant le budget primitif de l'année 2015,

Considérant que le conseil communautaire doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président de la communauté de communes,

Considérant que pour se faire le Président doit quitter la séance et être remplacé par le doyen d'âge de l'assemblée,

Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution des écritures avec le compte administratif,

Monsieur le doyen d'âge présente le compte administratif de l'exercice 2015. Les résultats peuvent être résumés ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes (1)	6 997.61 €	5 063.69 €
Dépenses (2)	5 077.69 €	5 354.15 €
Résultats de l'exercice (3 =1-2)	1 919.92 €	- 290.46 €
Résultats antérieurs reportés (4)	2 255.18 €	5 173.95 €
Résultats cumulés (5=3+4)	4 175.10 €	4 883.49 €

Monsieur le doyen d'âge demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce compte administratif.

Le Président se retire pour le vote.

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur le doyen d'âge et en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte le compte administratif du budget annexe Multiservices - 2015,
- Charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente décision,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires.

DEL 2016 – 7.1 – Adoption du compte administratif – Budget ZAE de Brioux – 2015

Service Financier

Rapporteur : Monsieur le doyen d'âge, Monsieur Hubert JUIIN.

Monsieur le doyen d'âge donne lecture du rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 25 mars 2015 visée en Préfecture le 27 mars 2015 approuvant le budget primitif de l'année 2015,

Considérant que le conseil communautaire doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président de la communauté de communes,

Considérant que pour se faire le Président doit quitter la séance et être remplacé par le doyen d'âge de l'assemblée,

Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution des écritures avec le compte administratif,

Monsieur le doyen d'âge présente le compte administratif de l'exercice 2015. Les résultats peuvent être résumés ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes (1)	321 166.71 €	291 220.37 €
Dépenses (2)	292 368.55 €	264 293.60 €
Résultats de l'exercice (3 =1-2)	28 798.16 €	26 926.77 €
Résultats antérieurs reportés (4)	0 €	- 291 220.37 €
Résultats cumulés (5=3+4)	28 798.16 €	- 264 293.60 €

Monsieur le doyen d'âge demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce compte administratif.

Le Président se retire pour le vote.

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur le doyen d'âge et en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte le compte administratif du budget annexe ZAE Brioux - 2015,
- Charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente décision,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires.

DEL 2016 – 7.1 – Adoption du compte administratif – budget annexe Atelier Relais - 2015

Service Financier

Rapporteur : Monsieur le doyen d'âge, Monsieur Hubert JUIN.

Monsieur le doyen d'âge donne lecture du rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5211-1 et suivants,
Vu la délibération du 25 mars 2015 visée en Préfecture le 27 mars 2015 approuvant le budget primitif de l'année 2015,

Considérant que le conseil communautaire doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président de la communauté de communes,

Considérant que pour se faire le Président doit quitter la séance et être remplacé par le doyen d'âge de l'assemblée,

Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution des écritures avec le compte administratif,

Monsieur le doyen d'âge, présente le compte administratif de l'exercice 2015. Les résultats peuvent être résumés ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes (1)	16 206.24 €	394 174.06 €
Dépenses (2)	19 687.74 €	29 292.23 €
Résultats de l'exercice (3 =1-2)	- 3 481.50 €	364 881.83 €
Résultats antérieurs reportés (4)	- 12 171.68 €	- 406 134.07 €
Résultats cumulés (5=3+4)	- 15 653.18 €	- 41 252.24 €

Monsieur le doyen d'âge, demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce compte administratif.

Le Président se retire pour le vote.

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur le doyen d'âge et en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte le compte administratif du budget annexe Ateliers relais - 2015,
- Charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente décision,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires.

DEL 2016 – 7.1 – Proposition de compte administratif – budget annexe Aide à domicile – 2015

Service Financier

Rapporteur : Monsieur le doyen d'âge, Monsieur Hubert JUIN.

Monsieur le doyen d'âge donne lecture du rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5211-1 et suivants,
Vu la délibération du 22 juillet 2015 visée en Préfecture le 31 juillet 2015 approuvant le budget exécutoire de l'année 2015,

Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution des écritures avec le compte administratif,

Monsieur le doyen d'âge, présente le compte administratif de l'exercice 2015. Les résultats peuvent être résumés ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes (1)	640 620.06 €	450.42 €
Dépenses (2)	688 054.66 €	0 €
Résultats de l'exercice (3 =1-2)	- 47 434.60 €	450.42 €

Monsieur le doyen d'âge, demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce compte administratif.

Le Président se retire pour le vote.

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur le doyen d'âge et en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte le compte administratif du budget annexe aide à domicile - 2015,
- Charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente décision,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires.

DEL 2016 – 7.1 – Budget principal Communauté de communes – affectation des résultats de l'exercice 2015

Service Financier

Rapporteur : Monsieur le Président, Monsieur Bernard GILLIER.

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2015, d'affecter les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

→ un excédent de fonctionnement de 1 119 766.48 €

→ un excédent d'investissement de 354 855.73 €

M. Le Président propose au Conseil Communautaire d'affecter les résultats comme suit :

▪ section de fonctionnement :

→ 1 119 766.48 € seront portés en recettes au compte R 002 « excédent antérieur reporté »

▪ section d'investissement :

→ 354 855.73 € seront portés en recettes au compte R 001 « solde d'exécution positif reporté »

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte cette proposition d'affectation de résultats pour le budget Communauté de communes,
- Charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente décision,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires.

Service Financier

Rapporteur : Monsieur le Président, Monsieur Bernard GILLIER.

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2015, d'affecter les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 4175.10 €
- un excédent d'investissement de 4883.49 €

M. Le Président propose au Conseil Communautaire d'affecter les résultats comme suit :

- section de fonctionnement :
 - 4 175.10 € seront portés en recette au compte R 002 « excédent antérieur reporté »
- section d'investissement :
 - 4 883.49 € seront portés en recette au compte R 001 « solde d'exécution positif reporté »

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte cette proposition d'affectation de résultat pour le budget annexe Multiservices,
- Charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente décision,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires.

Service Financier

Rapporteur : Monsieur le Président, Monsieur Bernard GILLIER.

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2015, d'affecter les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 28 798.16 €
- un déficit d'investissement de 264 293.60 €

M. Le Président propose au Conseil Communautaire d'affecter les résultats comme suit :

- section d'investissement :
 - 28 798.16 € seront portés en recettes au compte 1068 « excédent de fonctionnement »
 - 264 293.60 € seront portés en dépenses au compte D 001 « solde d'exécution négatif reporté »

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte cette proposition d'affectation de résultat pour le budget annexe ZAE de Brioux,
- Charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente décision,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires.

Service Financier

Rapporteur : Monsieur le Président, Monsieur Bernard GILLIER.

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2015, d'affecter les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de 15 653.18€
- un déficit d'investissement de 41 252.24 €

M. Le Président propose au Conseil Communautaire d'affecter les résultats comme suit :

- section de fonctionnement :
 - 15 653.18 € seront portés en dépenses au compte D 002 « déficit antérieur reporté »
- section d'investissement :
 - 41 252.24 € seront portés en dépenses au compte D 001 « solde d'exécution négatif reporté »

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte cette proposition d'affectation de résultat pour le budget annexe Ateliers relais,
- Charge de l'exécution de la présente décision,
- Autorise à signer tous les documents nécessaires.

DEL 2016 – 7.1 – Budget primitif : communauté de communes – 2016

Service Financier

Rapporteur : Monsieur le Président, Monsieur Bernard GILLIER.

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 et affecté les résultats de l'exercice, Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante, de voter le budget primitif 2016 comme suit :

Dépenses de fonctionnement	BP 2016
011 Charges à caractère général	598 141.36 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	931 125.00 €
014 Atténuations de produits	1 128 300.00 €
65 Autres charges de gestion courante	615 758.12 €
66 Charges financières	108 760.90 €
67 Charges exceptionnelles	200.00 €
022 Dépenses imprévues	185 000.00 €
023 Virement à la section d'investissement	645 869.97 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	161 863.69 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 375 019.04 €

Recettes de fonctionnement	BP 2016
013 Atténuation de charges	11 310.00 €
70 Produits des services et du domaine	245 350.00 €
73 Impôts et taxes	2 331 919.61 €
74 Dotation, subvention et participation	549 017.86 €
75 Autres produits de gestion courante	70 800.00 €
042 Opération d'ordre de transfert entre section	46 855.09 €
TOTAL	3 255 252.56 €
R'002 RESULTAT FONCT REPORTE N-1	1 119 766.48 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 375 019.04 €

Dépenses d'investissement	BP 2016
020 Dépenses imprévues	65 818.14 €
Restes à réaliser 2015	6 429.46 €
Opération 10003 Environnement	18 325.34 €
Opération 141 Siège social	24 070.00 €
Opération 181 Petite enfance	27 955.00 €
Opération 211 Gymnase	77 333.90 €
Opération 241 Jeunesse sports loisirs	797 832.00 €
Opération 251 Piscine	17 836.00 €
Opération 30 Centre bourg de Périgné	1 113 480.75 €
Opération 311 Accessibilité ERP	20 000.00 €
Opération 33 ZAD Ponthioux	66 216.00 €
Opération 34 ZA Périgné	26 512.00 €
Opération 371 Bar Restaurant Chizé	109 689.00 €
Total des opérations	2 305 679.45 €
16 Emprunts	206 000 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 855.09 €
041 Opérations patrimoniales	209 095.06 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 833 447.74 €

Recettes d'investissement	BP 2016
021 Virement section de fonctionnement	645 869.97 €
13 Subventions d'investissements	1 139 845.00 €
16 Emprunts	135 068.00 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	186 850.29 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	161 863.69 €
041 Opérations patrimoniales	209 095.06 €
TOTAL	2 478 592.01 €
R'001 RESULTAT INV REPORTE N-1	354 855.73 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 833 447.74 €

Après avoir présenté les différents chapitres de fonctionnement et d'investissement, il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce budget primitif 2016.

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après avoir procédé au vote à **23 votants pour** et 1 abstention :

- Accepte la proposition de budget primitif 2016 – Communauté de Communes,
- Charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente décision,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires.

DEL 2016 – 7.1 – Budget primitif : annexe Multiservices - 2016

Service Financier

Rapporteur : Monsieur le Président, Monsieur Bernard GILLIER.

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 et affecté les résultats de l'exercice, Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante, de voter le budget primitif 2016 comme suit :

Dépenses de fonctionnement	BP 2016
023 Virement à la section d'investissement	0 €
011 Charges à caractère général	1 975.17 €
012 Charges de personnel	4 151.00 €
042 Opération d'ordre de transfert entre section	5 063.69 €
66 Charges financières	0 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	11 189.86 €

Recettes de fonctionnement	BP 2016
042 Opération d'ordre de transfert entre section	2 850.31 €
75 Autres produits de gestion courante	4 164.45 €
77 Produits exceptionnels	0 €
TOTAL	7 014.76 €
R'002 RESULTAT FONCT REPORTE N-1	4 175.10 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	11 189.86 €

Dépenses d'investissement	BP 2016
040 Opération d'ordre de transfert entre section	2 850.31 €
16 Emprunts et dettes assimilées	0 €
23 Immobilisations en cours	7 096.87 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9 947.18 €

Recettes d'investissement	BP 2016
021 Virement de la section de fonctionnement	0 €
040 Opération d'ordre de transfert entre section	5063.69 €
TOTAL	5063.69 €
R'001 RESULTAT INV REPORTE N-1	4 883.49 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	9 947.18 €

Après avoir présenté les différents chapitres de fonctionnement et d'investissement, il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce budget annexe Multiservices 2016.

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte la proposition de budget annexe Multiservices 2016,
- Charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente décision
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires.

DEL 2016 – 7.1 – Budget primitif : annexe ZAE de Brioux - 2016

Service Financier

Rapporteur : Monsieur le Président, Monsieur Bernard GILLIER.

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 et affecté les résultats de l'exercice, Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante, de voter le budget primitif 2016 comme suit :

Dépenses de fonctionnement	BP 2016
042 Opération d'ordre de transfert entre section	264 293.60 €
011 Charges à caractère général	6 500.00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	270 793.60 €

Recettes de fonctionnement	BP 2016
042 Opération d'ordre de transfert entre section	267 793.60 €
77 Produits exceptionnels	3000.00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	270 793.60 €

Dépenses d'investissement	BP 2016
040 Opération d'ordre de transfert entre section	267 793.60 €
TOTAL	267 793.60 €
D'001 SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT	264 293.60 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	532 087.20 €

Recettes d'investissement	BP 2016
040 Opération d'ordre de transfert entre section	264 293.60 €
1068 Excédents de fonctionnement	28 798.16 €
16 Emprunts et dettes assimilées	238 995.44 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	532 087.20 €

Après avoir présenté les différents chapitres de fonctionnement et d'investissement, il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce budget annexe ZAE de Brioux 2016.

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte la proposition de budget annexe ZAE de Brioux 2016,
- Charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente décision,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires.

DEL 2016 – 7.1 – Budget primitif : annexe Ateliers relais - 2016

Service Financier

Rapporteur : Monsieur le Président, Monsieur Bernard GILLIER.

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 et affecté les résultats de l'exercice, Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante, de voter le budget primitif 2016 comme suit :

Dépenses de fonctionnement	BP 2016
023 Virement à la section d'investissement	0 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 621.33 €
011 Charges à caractère général	1 750.00 €
66 Charges financières	8 667.83 €
TOTAL	41 039.16
D'002 RESULTAT REPORTE N-1	15 653.18 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	56 692.34 €

Recettes de fonctionnement	BP 2016
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 414.22 €
75 Autres produits de gestion courante	13 000.00 €
77 Produits exceptionnels	23 278.12 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	56 692.34 €

Dépenses d'investissement	BP 2016
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 414.22 €
16 Emprunts et dettes assimilés	27 276.89 €
TOTAL	47 691.11 €
D'001 SOLDE EXECUTION REPORTE SECTION INVESTISSEMENT	41 252.24 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	88 943.35 €

Recettes d'investissement	BP 2016
021 Virement de la section de fonctionnement	0 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 621.33 €
16 Emprunts et dettes assimilées	58 322.02 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	88 943.35 €

Après avoir présenté les différents chapitres de fonctionnement et d'investissement, il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce budget annexe Ateliers relais - 2016.

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte la proposition de budget annexe Atelier relais - 2016,
- Charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente décision,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires.

DEL 2016 – 7.5 – Attribution de subventions : secteur promotion

Service Animation Vie Territoire

Rapporteur : Madame la Vice-présidente, Madame Marylène PICARD.

Madame la Vice-présidente donne lecture du rapport suivant :

Madame la Vice-présidente expose que la Commission Enfance Jeunesse Sports Loisirs propose d'attribuer les subventions suivantes pour le secteur promotion (niveau de compétition).

Les montants proposés sont le résultat d'une attribution de point en fonction de critères d'analyse du fonctionnement des associations concernées :

- Niveau d'évolution du club

Associations d'intérêt communautaire	3000,00
<i>Secteur Formation "socle de référence" (formation des jeunes)</i>	0,00
HBC Val de Boutonne	
Gym Volontaire	
Calinous	
Tennis club Brioux / Boutonne	
Atelier Escalade	
Tennis de table Périgné	
Val de Boutonne Football	
<i>Secteur Promotion : Niveau national et régional</i>	3000,00
HBC Val de Boutonne	2000,00
Tennis de table Périgné	1000,00

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente et après avoir procédé au vote à **19 votants pour** et 5 votants contre :

- Autorise le versement de ces subventions,
- Autorise Monsieur le Président de l'exécution de la présente décision,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires.

DEL 2016 – 8.4 – extension des compétences : « Aménagement de l'espace », et modification des statuts

Service Affaires Générales

Rapporteur : Monsieur le Président, Monsieur Bernard GILLIER.

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Par délibération du 25 novembre 2015, le conseil communautaire a accepté la prise en charge de la compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques.

Considérant que les conseils municipaux des communes du Val de Boutonne disposaient d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le transfert proposé. A défaut de délibération dans ce délai, leurs décisions sont réputées favorables.

Considérant qu'aucune commune n'a émis un avis défavorable.

Il convient donc de modifier l'article 4.1 AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE, des statuts de la communauté de communes en conséquence et d'ajouter la compétence suivante :

« d) Etablir et exploiter le réseau de communication électronique à Très Haut Débit en fibre optique jusqu'aux abonnés inscrit dans le schéma d'aménagement numérique des Deux-Sèvres ».

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte cette modification de statuts,
- Charger Monsieur le Président de notifier cette décision aux maires et conseils municipaux pour avis et de transmettre les délibérations à Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres pour signature de l'arrêté modificatif.

Tour de table des Vice-Présidents

INFORMATIONS DIVERSES :

Commission de sécurité : à 9h le 06/04/2016 à la Salle Omnisports, afin de valider le dôme en « R » pour les vacances.

C. DESMOULIN : audience le 06/04/2016.

Trotti Roller : réunion prévue le 07/04/2016. La commune de Brioux sur Boutonne ne souhaite pas que la manifestation passe par la N950.

Monsieur BELAUD informe que Monsieur François DURGAND intégrera la commission Assainissement qui travaille sur la fusion.

Questions Diverses

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 23h15.

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Président,
Bernard GILLIER

Le secrétaire de séance,
Jean-Michel GROLLEAU